

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), et par visioconférence le mercredi 26 novembre 2025 à 19:30.

Personnes présentes : James Di Sano, président; Barbara Barrasso, vice-présidente substitut; Anick Brunet, Benny Catania, Noémia Onofre de Lima, Bob Pellerin, Désirée Ramacieri et Melissa Wall, commissaires; Chloée Alary, Elena Ferrato et Tanya Minchella, commissaires-parents; Emma Lavictoire et Maya Lavictoire, représentantes des élèves auprès du conseil; Oleksii Sivokon, représentant substitut des élèves auprès du conseil et Amritha Venkata Krishnan, représentante substitut des élèves auprès du conseil; Selena Mell, directrice générale par intérim; et Anne-Marie Lavoie, directrice générale adjointe par intérim/directrice du Service des ressources humaines.

Personnes présentes sur la plateforme Zoom : Heather Appleby, commissaire.

Autres personnes présentes : Anna Sollazzo, secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications; Robin Bennett, directeur du Service des ressources informationnelles; Lynda da Silveira, directrice des Services pédagogiques; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Heather Halman, directrice de l'éducation générale des adultes et formation professionnelle par intérim; Daniel Harvey, directeur du Service des ressources financières; Maxeen Jolin, coordonnatrice des Communications; et Susan O'Keeffe, secrétaire de séance.

Invité(e)s : Logan Labrosse, élève, et sa famille; Peter Papadeas, directeur; Olivia Mancini, directrice adjointe; et Jean-François Aubé, enseignant d'éducation physique, école primaire Franklin Hill.

Personnes absentes : Donna Anber, vice-présidente et commissaire; Florence Delorme, directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire.

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes qui visionnent la séance en ligne et il vérifie le quorum auprès de la directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications. Le quorum est atteint.

HEURE : 19:32

0.0 Ouverture de la séance

0.1 Reconnaissance du territoire

La vice-présidente substitut procède à la lecture de la reconnaissance du territoire.

J'aimerais rendre hommage à l'existence des Premières Nations en reconnaissant que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier se trouve sur le territoire traditionnel de la Nation kanien'kehá:ka ou Nation mohawk.

Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la Nation mohawk est membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Dans un esprit de vérité, de réconciliation et de collaboration, nous honorons notre relation avec les communautés autochtones et respectons l'histoire, la culture et la langue des premiers peuples du Canada.

0.2 Hommage à Peter MacLaurin

Ce soir, nous honorons la mémoire de M. Peter MacLaurin, un commissaire dévoué qui a servi la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pendant 22 ans. Peter n'était pas qu'un pilier de notre commission scolaire, il était l'un de nos plus influents porte-parole auprès de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ). En tant que notre représentant à l'ACSAQ et membre de son conseil d'administration, il nous renseignait sur les questions provinciales, interprétait les changements législatifs et soutenait les efforts essentiels de l'ACSAQ de défense des droits de la communauté scolaire anglophone. En 2009, il a été officiellement reconnu pour ses douze années de service : un jalon dans une vie d'implication.

Au-delà de notre commission scolaire, Peter a joué un rôle tout aussi significatif dans la vie municipale. Pendant plus de quatre décennies, il a servi Morin-Heights avec intégrité et passion, et avec un profond amour pour sa communauté. Son travail dans les domaines du patrimoine local et des affaires communautaires, ainsi qu'à la bibliothèque municipale témoignait des mêmes valeurs qu'il mettait de l'avant parmi nous : l'honnêteté, l'humilité et le sens du service.

Peter était un homme franc, bienveillant et généreux dont la sagesse façonnait les conversations et dont la présence apportait de la stabilité dans chaque lieu qu'il occupait.

Ce soir, tandis que nous repensons à sa vie, nous nous souvenons aussi que Peter était un époux dévoué. Beaucoup se rappellent la tendresse et la dignité avec laquelle il prenait soin de sa tendre épouse, Charlotte, tout au long de sa lutte contre la démence. Grâce à son amour, sa patience et sa présence inconditionnelle, elle a pu vivre ses dernières années avec dignité. Charlotte est décédée en 2017, et nous trouvons désormais du réconfort à savoir que Peter l'a enfin retrouvée.

La Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le conseil des commissaires offrent leurs plus sincères condoléances à sa famille. Nous sommes reconnaissants envers Peter pour ses conseils, sa passion et ses multiples années de service à nos élèves et à notre communauté.

Sur une note plus personnelle, quand je suis arrivé au sein du conseil des commissaires, j'étais le plus jeune membre, et lui, eh bien, il était le plus vieux. Mais malgré cet écart, il a été le premier à appuyer mes efforts pour intégrer des représentant(e)s des élèves auprès du conseil des commissaires. Il croyait en l'importance de donner une voix aux jeunes et n'a jamais hésité à me soutenir.

Il me disait toujours : « Jeune homme, tu iras loin »... et j'espérais te rendre fier, Peter.

Message de la part de Donna Anber, commissaire, lu par la commissaire-parent Chloéé Alary :

J'ai connu Peter pendant plus de 20 ans; nous nous sommes rencontrés lorsque j'étais la présidente du conseil d'établissement de l'école primaire de Sainte-Adèle et qu'il était le commissaire de cette circonscription. Peter MacLaurin était un homme remarquable dont l'influence s'étendait bien au-delà de la salle de classe. Enseignant dévoué et pédagogue passionné, il a défendu les droits des Québécoises et Québécois anglophones et était un défenseur inébranlable de l'éducation publique anglophone dans cette province. Son engagement envers sa communauté et envers l'intégrité de notre système d'éducation a défini l'œuvre de toute sa vie.

En tant que commissaire de longue date de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, Peter a apporté sagesse, clarté et conviction inébranlable à chaque discussion. J'étais à la fois honorée et un peu intimidée quand il m'a demandé de lui succéder. J'ai rapidement compris ce que les gens voulaient dire quand ils disaient que ce serait tout un défi à relever, à la fois littéralement et figurativement. Peter n'a pas fait qu'occuper le poste—il l'a façonné. Lorsqu'il a pris sa retraite, il ne s'est pas simplement retiré. Son mentorat a été généreux, stable et inestimable pour moi alors que je commençais mon propre parcours.

Au-delà de l'éducation, Peter a servi sa bien-aimée communauté de Morin-Heights avec distinction en tant que conseiller municipal. Il parlait toujours avec honnêteté et franchise. Il était un homme merveilleux, réfléchi, dévoué et profondément attentionné, dont l'intégrité brillait dans tous les aspects de sa vie.

Toutefois, ce qui faisait que Peter était si apprécié n'était pas seulement ce qu'il accomplissait, mais qui il était. Il était accueillant, terre-à-terre, facile à aborder et vraiment intéressé par les gens. Les conversations avec lui étaient sans effort, honnêtes et souvent pleines de rires. Bon nombre de nos rencontres étaient accompagnées de ses biscuits à l'avoine faits maison et du légendaire sirop d'érable MacLaurin, de petits, mais précieux symboles de la chaleur et de la générosité dont il a fait preuve dans tous les aspects de sa vie.

Celles et ceux d'entre nous qui ont eu le privilège de le connaître perpétuent désormais une part de sa conviction, de sa sagesse et de son cœur.

Repose en paix, mon cher ami, que ta mémoire continue à nous guider et à nous inspirer.

Le président demande un moment de silence en l'honneur de Peter.

1.0 Reconnaissance

Le conseil des commissaires a rendu hommage à Logan Labrosse, un élève de l'école primaire Franklin Hill, pour sa performance exceptionnelle dans la course de cross-country du RSEQ le mois dernier.

Logan a remporté une médaille d'or à la course régionale le 8 octobre et a par la suite obtenu la première place dans la catégorie *moustiques masculins* au championnat provincial à Papineauville le 18 octobre dernier. Ces résultats reflètent un niveau impressionnant de concentration, de détermination et d'excellence sportive.

Ces réalisations sont particulièrement significatives, car elles ont été accomplies alors qu'il représentait l'école primaire Franklin Hill ainsi que la région de Lanaudière-Laurentides. Logan a représenté son école avec fierté et a servi d'inspiration aux autres élèves et au personnel.

Le président souligne le rôle important que joue le sport dans la vie scolaire, favorisant le travail d'équipe, la persévérance, les modes de vie sains et la confiance en soi.

Au nom du conseil des commissaires, il félicite Logan pour ses efforts et son esprit sportif, ainsi que pour l'exemple positif qu'il a donné.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

CC-251126-CA-0025

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tanya Minchella que l'ordre du jour du 26 novembre 2025 du conseil des commissaires contenu au document n° CC-SWLSB-2025/11/26-CA-001 soit adopté sans modification.

Le commissaire Benny Catania appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

3.0 Rapport du comité central des élèves

3.1 Nomination des représentant(e)s substituts des élèves auprès du conseil

Nomination des représentant(e)s substituts des élèves auprès du conseil

CC-251126-CA-0026

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la politique n° 2021-CA-27 : *Représentation des élèves auprès de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* (la Politique);

ATTENDU QU'en vertu de la Politique, le comité central des élèves procède à l'élection de deux (2) de ses membres à titre de représentante ou représentant des élèves auprès du conseil des commissaires;

ATTENDU QUE la Politique stipule que le conseil des commissaires doit nommer les représentantes et représentants des élèves ainsi que leurs substituts par voie de résolution;

ATTENDU QUE le 29 octobre 2025, le conseil des commissaires a nommé Emma Lavictoire à titre de représentante ou représentant des élèves, puisque la représentante des élèves Maya Lavictoire en est actuellement à la deuxième année de son mandat.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benny Catania que, sur recommandation du comité central des élèves, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme, à titre de représentante ou représentant substitut des élèves auprès du conseil des commissaires, Amritha Venkata Krishnan et Oleksii Sivokon pour un mandat d'un an se terminant le 30 septembre 2026;

La commissaire Anick Brunet appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

3.2 Prestation de serment des représentant(e)s substituts des élèves auprès du conseil

La directrice générale adjointe fait prêter serment à Oleksii Sivokon et Amritha Venkata à titre de représentant(e)s substituts des élèves auprès du conseil des commissaires pour la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL).

4.0 Approbation des procès-verbaux

4.1 29 octobre 2025

Approbation du procès-verbal

29 octobre 2025

CC-251126-CA-0027

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Chloée Alary que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 29 octobre 2025, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification et exempté d'une lecture publique par la secrétaire générale.

La commissaire Melissa Wall appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

4.2 6 novembre 2025

Approbation du procès-verbal

6 novembre 2025

CC-251126-CA-0028

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 6 novembre 2025, dont les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification et exempté d'une lecture publique par la secrétaire générale.

Le commissaire Benny Catania appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

5.0 Présentation du rapport de la protectrice régionale de l'élève

Le président souhaite la bienvenue à la protectrice régionale de l'élève (PRE), Catherine Labelle, à la séance. La région desservie par M^{me} Labelle est l'Abitibi-Témiscamingue, les Hautes-Laurentides et l'Outaouais. Cela couvre 276 établissements publics et neuf établissements privés. Le rapport englobe toutes les régions dont elle est responsable.

Ce rapport annuel de la PRE couvre la période allant de juillet 2024 à juin 2025. La PRE traite les plaintes des élèves et/ou de leurs parents et constitue une partie impartiale qui s'occupe des plaintes avec la plus haute confidentialité. Il est très important d'avoir tout ce qui concerne une plainte par écrit.

La PRE explique comment le processus de plainte fonctionne, indiquant qu'elle peut examiner une plainte sans que celle-ci n'ait jamais été soumise aux étapes un et deux du processus, si elle estime que les interventions à ces étapes ne corrigeraient pas adéquatement la situation ou que le temps nécessaire pour compléter ces étapes rendrait son intervention inutile. La PRE prend immédiatement en charge toute plainte relative à la violence sexuelle.

Elle assume la responsabilité de 118 585 élèves issus de dix centres de services scolaires, deux commissions scolaires et neuf écoles privées. La PRE agit au service des personnes qui déposent une plainte et pour tous les élèves susceptibles de bénéficier du résultat.

Points saillants régionaux de la PRE pour 2024-2025 :

- 102 plaintes et signalements reçus, dont 84 ont été traités;
- Le ratio de plaintes et de signalements par 1 000 élèves est de 0,86;
- 102 recommandations ont été formulées;
- 90,2 % des recommandations ont été acceptées entièrement ou en partie, et 85,6 % des recommandations ont été mises en œuvre entièrement ou partiellement;

La PRE précise ce qui suit :

Obligations légales des organismes scolaires :

- Informer les élèves et les parents de l'existence de ces recours à chaque rentrée scolaire;
- S'assurer que les affiches promotionnelles sont présentes;
- S'assurer de faire la promotion du processus de recours sur le site Web de chaque organisme scolaire.

Efforts déployés par le protecteur national de l'élève et la protectrice régionale de l'élève :

- Fournir des affiches promotionnelles;
- Envoi du matériel pour les sites Web et les agendas scolaires;
- Rencontres avec les principales parties prenantes de l'éducation de chacune des régions.

Autres activités que la protectrice régionale de l'élève peut effectuer :

- Traitement des demandes d'avis en vertu de l'article 19 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* (la Loi) reçues d'un conseil des commissaires, d'un conseil d'établissement, d'un comité de parents, d'un comité des élèves ou d'un établissement d'enseignement privé sur des

- questions relatives aux services fournis aux élèves, aux enfants scolarisé(e)s à la maison ou à leurs parents;
- Enquêtes, de sa propre initiative, en vertu de l'article 46 de la Loi. La PRE indique que le meilleur moyen d'obtenir de l'information rapidement est de consulter le site Web du protecteur national de l'élève.

Le président remercie la PRE d'avoir pris le temps d'assister à la séance de ce soir. Pour consulter le rapport complet, cliquer [ICI](#) (en français seulement).

La commissaire-parent Elena Ferrato a posé deux questions :

1. **Comment le ratio régional de 0,86 plainte par 1 000 élèves se compare-t-il à la moyenne provinciale ou nationale?** La PRE précise que le pourcentage est comparable à celui du reste de la province.
2. **Dans les cas jugés sans fondement, pouvez-vous expliquer pourquoi ou comment?** Après analyse, la PRE n'a pas relevé d'aspects à améliorer ou de recommandations particulières.

6.0 Période de questions

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications explique les paramètres des deux périodes de questions de 20 minutes chacune. Elle attire l'attention des personnes visionnant la séance en ligne sur la section où il leur est possible d'inscrire des questions pour la deuxième période de questions.

Elle précise que la deuxième période de questions est exclusivement réservée aux points à l'ordre du jour. La période de questions n'est pas une plateforme de débats.

Une déclaration et sept questions ont été soumises par Renata Isopo pour la première période de questions.

Je souhaiterais recevoir une réponse écrite aux questions ci-dessous, si possible. Merci.
Les questions posées lors de la séance sont abordées publiquement et les réponses officielles sont incluses dans le procès-verbal qui est adopté lors de la réunion du mois suivant, puis affiché en ligne. Si vous ne pouvez pas assister à la réunion ou la visionner en direct, nous vous invitons à consulter le procès-verbal une fois qu'il est publié.

1. **Pourquoi, contrairement à d'autres commissions scolaires, comme celle de Lester B. Pearson, qui identifient par leur nom toutes les personnes qui occupent un poste au sein de leur organisme, l'organigramme de la CSSWL ne mentionne-t-il pas le nom des fonctionnaires qui occupent les 57 postes administratifs? En tant qu'institution publique, pourquoi la CSSWL ne divulgue-t-elle pas ce type d'information que les contribuables et les parties prenantes ont le droit de connaître, dans un souci de transparence?**

Le but de notre organigramme est de présenter la structure de notre commission scolaire. Aucune information n'est dissimulée : les noms et titres de tous les membres du personnel administratif du siège social sont accessibles au public dans divers documents tels que les

procès-verbaux et les résolutions du conseil des commissaires qui sont affichés en ligne. Toute personne souhaitant s'adresser à quelqu'un en particulier peut communiquer avec le siège social pour être dirigée vers la bonne personne. Nous avons également un formulaire sur notre site Web pour contacter tous les services.

2. **En étudiant l'organigramme 2025-2026 de la CSSWL, on peut se demander pourquoi le conseil des commissaires a approuvé l'ajout d'un poste de directrice ou directeur, de trois postes de directrices adjointes ou directeurs adjoints et de deux postes de coordonnatrices ou coordonnateurs à l'équipe administrative de la commission scolaire, pour un coût estimé de près de 500 000 \$ en salaires, à une structure administrative déjà lourde? Étant donné que deux postes de gestionnaires/régisseuses ou régisseurs ont été supprimés, pourquoi le conseil des commissaires approuve-t-il cette dépense nette supplémentaire? Avec un nombre d'inscriptions de 14 000 élèves, pourquoi le conseil des commissaires approuverait-il une perte de services directs aux élèves s'élevant à 36 \$ par élève?**

Avec des coûts pour les services administratifs inférieurs à 4,4 %, la structure administrative de notre commission scolaire est loin d'être lourde. Les ajustements dans l'organigramme 2025-2026 ont été apportés pour répondre aux obligations opérationnelles et juridiques, tout en assurant l'efficacité et la continuité des services pour les écoles et les centres. La CSSWL a toujours été financièrement responsable et demeure imputable pour chaque dollar dépensé.

Les changements ont été apportés pour améliorer la capacité des services, se conformer aux exigences légales et soutenir les priorités stratégiques, sans compromettre les services offerts aux élèves.

3. **Pourquoi la commission scolaire, en raison de ses frais d'adhésion à l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec s'élevant à 168 000 \$, prive-t-elle 14 000 de ses élèves de 12 \$ par élève en services directs?**

L'Association des commissions scolaires anglophones du Québec est l'association provinciale qui représente toutes les commissions scolaires anglophones du Québec. L'ACSAQ joue un rôle clé dans la défense et la préservation de nos droits constitutionnels à l'éducation en tant que minorité linguistique officielle.

L'adhésion à l'ACSAQ permet d'assurer que nos communautés et nos élèves sont représentés et soutenus dans les questions éducatives importantes, surtout à mesure que les paysages politiques et juridiques évoluent. Nos frais d'adhésion n'affectent pas les services aux élèves. Le conseil des commissaires continue de reconnaître l'utilité de maintenir cette voix collective.

4. **Pour quelle raison le conseil des commissaires, compte tenu des contraintes budgétaires actuelles, approuve-t-il une dépense équivalant de près de 50 \$ par élève par rapport à la perte des services directs auxquels les élèves ont droit, si on calcule le coût pour l'ajout de postes administratifs (36 \$ par élève) et frais d'adhésion à l'ACSAQ (environ 12 \$ par élève)?**

Sans commenter la validité des montants estimés dans cette question, nous souhaitons souligner et préciser que chaque décision est prise dans l'intérêt fondamental des élèves.

Nos priorités sont d'assurer la réussite des élèves, la viabilité à long terme et le respect de nos exigences légales.

Toutes les décisions sont alignées avec notre plan d'engagement vers la réussite, lequel se concentre sur des objectifs tels que l'amélioration des taux de diplomation, le soutien de diverses apprenantes et de divers apprenants, et la promotion d'environnements scolaires sécuritaires et bienveillants.

5. Pourquoi le récent Bulletin des écoles secondaires du Québec de l’Institut Fraser fait-il toujours référence à l’école secondaire Laval Liberty qui a été légalement désaffectée le 1^{er} juillet 2016, au lieu de son nom actuel d’école secondaire Laval Senior, qui a ouvert ses portes en 2016 à la suite de la fusion des écoles secondaires Laurier et Laval Liberty? L’Institut Fraser déclare à la page 23 de son rapport 2023/2024, publié le 15 novembre 2025, que « les données ayant servi au calcul des indicateurs contenus dans ce Bulletin proviennent de bases de données maintenues et contrôlées par le ministère de l’Éducation. » Cette « représentation erronée » a été portée à l’attention de la commission scolaire dans le passé, lorsqu’elle a été relevée par The Laval News au conseil des commissaires, que la copie papier locale du plus récent annuaire téléphonique indiquait l’école secondaire Laval Liberty et l’école secondaire Laurier qui n’existent plus, au lieu de l’école secondaire Laval Senior. La commission scolaire a-t-elle informé le MEQ (ou quel que soit le nom donné au ministère de l’Éducation à différents moments depuis 2016) que l’école secondaire Laval Liberty n’existe plus et qu’elle a été remplacée par l’école secondaire Laval Senior?

L’Institut Fraser est un organisme de recherche indépendant et est seul responsable des sources de données et de la nomenclature utilisées dans ses publications. Nous n’avons aucun contrôle sur leurs déclarations ou sur la façon dont les noms des écoles sont cités.

Nous vous invitons à contacter directement l’Institut Fraser ou le ministère de l’Éducation pour répondre aux préoccupations concernant la nomenclature utilisée dans leur rapport.

6. Concernant le Bulletin des écoles secondaires du Québec 2025 de l’Institut Fraser : - La commission scolaire examine-t-elle les raisons pour lesquelles les indicateurs de performance de cinq écoles indiquent un recul alors qu’une seule école secondaire de la CSSWL parmi les six citées a amélioré sa performance? - Le conseil des commissaires est-il préoccupé du classement des écoles secondaires de la CSSWL : rang 207 – école secondaire de Rosemère, rang 260 – école secondaire de Sainte-Agathe, rang 260 – école secondaire Laval Liberty/Laval Senior, rang 310 – école secondaire Lake of Two Mountains, rang 335 – école secondaire régionale Laurentian et rang 376 – école secondaire de Joliette, parmi les 469 écoles secondaires mentionnées, indiquant clairement que ces écoles se retrouvent dans la moitié inférieure de la cohorte?

La commission scolaire analyse et surveille continuellement les données sur l’apprentissage des élèves provenant d’un large éventail de sources, y compris les indicateurs officiels du plan d’engagement vers la réussite du ministère, les résultats aux épreuves provinciales, les évaluations internes, les données sur le climat scolaire et les éléments contextuels propres à chaque communauté scolaire.

Nos processus de surveillance fournissent un portrait plus détaillé et plus précis de la performance scolaire que le classement à indice unique de l’Institut Fraser. Le bulletin de l’Institut Fraser utilise un ensemble restreint d’indicateurs et ne tient pas compte de facteurs clés comme la diversité des élèves, l’intégration des élèves ayant des besoins particuliers ou les différences entre les programmes. Par conséquent, les classements peuvent ne pas refléter les progrès réels ou les forces de nos écoles.

Nos décisions et stratégies d’amélioration sont basées sur des sources fiables conçues pour soutenir la réussite, l’inclusion et le bien-être des élèves. Nous nous appuyons sur les analyses professionnelles effectuées par les Services pédagogiques et qui travaillent avec des outils éprouvés et des indicateurs fiables pour guider nos efforts d’amélioration continue.

Nous tenons à émettre une mise en garde contre l'interprétation isolée des rangs établis par l'Institut Fraser. Leur cadre de comparaison place des écoles ayant des tailles, des profils et des offres de programmes très variables dans une seule échelle provinciale, ce qui peut positionner les écoles connaissant une forte croissance du nombre d'élèves et des indicateurs de réussite dans la moitié inférieure du classement simplement parce que leurs paramètres ne capturent pas l'ensemble de leurs forces ou de leurs réalités.

Notre priorité demeure d'accompagner chaque apprenante et apprenant vers la réussite grâce à des interventions ciblées, au développement professionnel et à l'amélioration continue, en nous appuyant sur des sources de données complètes conçues à cet effet.

7. **Y a-t-il du nouveau sur la question soumise par TLN le 29 octobre 2025 au sujet de la politique officielle de la CSSWL régissant les points de fidélité de voyage et leur utilisation par les personnes organisant des voyages? Est-ce qu'il y a une politique en place, mise en œuvre par la commission scolaire, pour assurer la transparence dans l'attribution de ces points qui appartiennent aux élèves qui participent aux excursions?**

Les réponses à vos questions se trouvent dans le procès-verbal de la séance du 29 octobre qui a été adopté lors de la réunion de ce soir et sera publié sur le site Web dans les 48 prochaines heures.

Les questions répondues lors de la séance de ce soir seront publiées sur notre site Web 48 heures après l'approbation du procès-verbal.

7.0 Rapport du président

Le président fait savoir qu'une version bilingue de son rapport complet est accessible au public.

Il poursuit en citant Bill Gates :

« Alors que nous regardons vers le siècle à venir, les leaders seront ceux qui inspirent les autres à agir. »

Cette citation décrit parfaitement les dirigeants, les cadres supérieurs et les représentants syndicaux de notre commission scolaire, qui font continuellement preuve de leadership non pas par leur autorité, mais par leur manière de soutenir, encourager et éléver toutes les personnes qui les entourent. Leur travail rend notre mission possible.

Compte-rendu du conseil des commissaires

- Le président annonce la démission de la commissaire Anick Brunet. Une élection partielle aura lieu en mars 2026.
- Nominations à des rôles de direction par intérim : Directrice générale par intérim, Selena Mell, et directrice générale adjointe par intérim, Anne-Marie Lavoie. Mme Mell a été nommée directrice générale par intérim lors de la séance extraordinaire du conseil des commissaires tenue le 6 novembre 2025. Le vote de confiance des membres du conseil des commissaires présent(e)s était unanime. Le conseil des commissaires a une confiance inébranlable dans les capacités de notre DG et de notre DGA par intérim, et est convaincu qu'elles excelleront dans leurs fonctions intérimaires.
- Les ordres du jour, les faits saillants et les minutes des séances du conseil des commissaires sont disponibles sur notre site Web, à la page Conseil des commissaires; dans un effort d'amélioration de la transparence, et pour garder la communauté de la commission scolaire informée, les ordres du jour et les faits saillants seront également publiés sur les réseaux sociaux, alors nous vous invitons à visiter la page Facebook de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL);

- Renforcer le code d'éthique applicable aux commissaires : En fin de compte, un code d'éthique plus rigoureux protège la crédibilité du conseil des commissaires, assure le respect des normes éthiques et rassure notre communauté que nous la servons avec honnêteté et équité. C'est ainsi que la confiance se construit et se maintient.
- La mise à jour de nos politiques afin qu'elles reflètent les normes du XXI^e siècle fait partie de notre principale responsabilité en tant que commissaires. Il relève de notre mandat d'établir des politiques claires, modernes et efficaces qui orientent notre commission scolaire et protègent le bien-être de toutes les personnes faisant partie de notre système. Nos priorités incluent la satisfaction des besoins des élèves ayant des besoins particuliers et le renforcement de la sécurité des membres de notre personnel. Lorsque nos politiques sont à jour, transparentes et alignées avec les réalités d'aujourd'hui, nous construisons une culture de gouvernance ancrée dans la clarté, la responsabilité et la confiance.
- La période d'inscription commence le 5 janvier 2026.

Occasions de fierté

- Une subvention de 35 000 \$ a été offerte à l'école secondaire Laval Junior par Charles River Laboratories afin de développer et d'améliorer leur programme de sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM). Cette subvention vise à financer le programme de STEM et bénéficiera directement à plus de 850 élèves.
- Les élèves de la CSSWL ont célébré le jour du Souvenir à Ottawa dans le cadre d'une initiative d'Ascend Leadership où des élèves de quatre écoles primaires et cinq écoles secondaires se sont réuni(e)s dans la capitale nationale pour rendre hommage aux anciennes combattantes et aux anciens combattants du Canada.
- Visitez la page Facebook de la CSSWL, ainsi que les pages Facebook des écoles respectives pour découvrir tous les moments de fierté qui font notre #FiertéSirWilfrid.

Événements dans les écoles, les centres et la communauté

- 8 novembre 2025 – École primaire de Grenville – Vente de produits artisanaux
- 15 novembre 2025 – Marchés des Fêtes à l'Académie de Sainte-Agathe, à l'école primaire Mountainview et à l'école primaire Our Lady of Peace
- 16 novembre 2025 – Marché des Fêtes à l'école primaire Twin Oaks
- 22 novembre 2025 – Marché des Fêtes à l'école primaire Laurentia et événement Candy Cane Lane et marché des Fêtes à l'école secondaire Laval Senior
- 9 novembre 2025 – Présence à la cérémonie du jour du Souvenir à la Ville de Laval;
- 21 novembre 2025 – Soirée de comédie/AGAPE de Laval – l'organisme AGAPE de Laval et la CSSWL sont des partenaires de longue date

Visites des écoles et des centres à venir :

- École secondaire Mountainview
- Écoles primaires et secondaires de Laval
- Centres de formation générale des adultes et centres de formation professionnelle
- Construc-Plus

Communiqués de presse

Il n'y a eu aucun communiqué de presse ce mois-ci.

Points saillants

Au nom du conseil des commissaires et de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des membres de notre personnel professionnel de l'éducation que nous avons célébré(e)s la semaine dernière! Votre dévouement, votre compassion et votre engagement envers la réussite des élèves forment la pierre angulaire de nos écoles. Chaque jour, vous inspirez l'apprentissage, soutenez la croissance et faites une différence significative dans la vie de nos élèves et de leurs familles. Merci pour tout ce que vous faites : pour votre présence, votre leadership bienveillant et votre soutien qui aide les élèves à se dépasser. Nous vous transmettons toute notre reconnaissance.

7.1 Événements dans la communauté – Faits saillants des commissaires

La commissaire-parent Chloée Alary indique ce qui suit :

- Présence à la cérémonie du jour du Souvenir de l'école secondaire régionale Laurentian; elle souligne qu'il s'agissait d'un événement très émouvant et d'une initiative réussie dirigée par les élèves.
- Présence à la cérémonie du jour du Souvenir de l'Académie de Sainte-Agathe, laquelle impliquait des élèves de la maternelle à la 5^e secondaire.
- Visite du marché des Fêtes de l'Académie de Sainte-Agathe; elle rappelle aux membres que la foire des Fêtes de Morin-Heights aura lieu le 29 novembre, mettant en vedette des marchands locaux.

Le commissaire Bob Pellerin a signalé que le marché des Fêtes de Joliette est prévu pour le 27 novembre.

La commissaire Barbara Barrasso indique ce qui suit :

- Le tournoi de la mini-ligue de hockey du RSEQ a eu lieu, avec la participation de plusieurs écoles primaires. Pour permettre la participation d'un plus grand nombre d'élèves, les écoles primaires Souvenir et John-F.-Kennedy, ainsi que les écoles primaires Saint-Vincent et Our Lady of Peace ont formé, respectivement, des équipes combinées. Elle ajoute que la CSSWL fait l'envie d'autres commissions scolaires en raison de l'accès à cette belle occasion.
- L'école secondaire Laval Senior a participé à un tournoi de Futsal, au cours duquel les élèves ont démontré un esprit sportif exemplaire.
- Le marché des Fêtes de l'école primaire Terry-Fox est prévu pour le 14 décembre.

La commissaire Anick Brunet indique qu'il s'agit de sa dernière soirée en tant que commissaire et qu'elle assistera au marché des Fêtes de l'école primaire Genesis.

7.2 Démission de la commissaire de la circonscription électorale n° 9

La commissaire Anick Brunet a remis sa démission à titre de commissaire dans la circonscription n° 9, en vigueur le 27 novembre. Une élection partielle aura lieu en mars 2026.

8.0 Rapport de la direction générale par intérim

La directrice générale par intérim présente son rapport mensuel en commentant les points suivants :

- Visites des écoles et des centres en 2025-2026
 - Depuis le début de l'année scolaire 2025-2026, 26 visites d'écoles et de centres ont été effectuées;
- Cérémonie du jour du Souvenir au centre administratif;
- Réunions :
 - Réunion avec les membres du personnel du centre administratif;
 - Forum de concertation sur la réussite éducative (Regroupement lavallois pour la réussite éducative);
 - Réunion du comité de parents;
 - Sessions de perfectionnement professionnel toute la journée avec notre équipe de direction;
 - Forum MEQ-DG à Québec – La réussite éducative de chaque élève
 - Webinaire avec le MEQ – Outil de budgétisation
- L'effectif scolaire officiel en date du 30 septembre 2025 est établi à 12 444 élèves pour le secteur des jeunes. Les inscriptions sont en baisse de 237 élèves par rapport à 2024-2025. Statistique Canada révèle que l'éducation en anglais au Québec a reculé de 8,2 % et qu'il s'agit d'une tendance qui s'applique à toutes les commissions scolaires anglophones de la province. Un sondage a été envoyé aux familles qui ne se sont pas inscrites auprès de notre commission scolaire pour mieux comprendre pourquoi elles ont décidé de s'inscrire dans d'autres établissements. Nous examinons comment nous pouvons mieux servir nos élèves. Une campagne de marketing ciblée est en cours.

Occasions de fierté

- Félicitations à Francesco Vignone, un élève de l'école secondaire Laval Junior, pour son parcours remarquable à l'émission *Quel Talent!* Son talent exceptionnel, sa voix puissante et sa présence imposante sur scène ont captivé le public à travers le Québec.
- Plusieurs écoles ont tenu des cérémonies du jour du Souvenir, offrant aux élèves et au personnel l'occasion de s'arrêter pour réfléchir et honorer le service et le sacrifice de celles et ceux qui ont servi notre pays.

Événements à venir

- 4 décembre 2025 – Journée des cadres scolaires (AQCS – Association québécoise des cadres scolaires)
- Programmes de formation professionnelle
 - Le programme Medications and Invasive Assistive Care Services débutera les 29 novembre et 6 décembre 2025;
 - Un cours préparatoire à l'examen de l'OIIAQ sera aussi offert les 29 novembre et 6 décembre 2025;
- Journée portes ouvertes
 - École primaire McCaig – 6 décembre 2025, de 9 h à 11 h
 - École primaire Souvenir – 15 janvier 2026, de 17 h 30 à 19 h 30
- La période d'inscription débute le 5 janvier 2026;
- Jour de match du Rocket de Laval – 20 mars à 19 h. Pour chaque billet, 5 \$ sont versés à la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier pour le soutien de nos élèves.

9.0 Affaires découlant du procès-verbal

Aucun dossier n'est présenté.

10.0 Décisions du comité

10.1 Ressources financières

10.1.1 État des taxes scolaires qui restent dues

État des taxes scolaires qui restent dues

CC-251126-FR-0029

ATTENDU QUE l'article 339 de la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation à la directrice générale ou au directeur général de préparer un état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires;

ATTENDU QUE l'article 340 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que l'état des taxes scolaires préparé conformément à l'article 339 soit soumis au conseil des commissaires pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que, sur recommandation du comité de vérification, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve, conformément aux articles 339 et 340 de la *Loi sur l'instruction publique*, l'état préparé par le directeur du Service des ressources financières à l'intention de la directrice générale ou du directeur général concernant les taxes scolaires qui restent dues au 6 novembre 2025 et dont le montant s'élève à 2 878 504 \$, tel qu'il apparaît au document n° CC-SWLSB-2025/11/26-FR-001.

La commissaire-parent Chloée Alary appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

10.1.2 Élaboration du budget 2026-2027 – Autorisation pour la tenue d'une consultation

Élaboration du budget 2026-2027

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier entame le processus d'élaboration du budget pour l'année scolaire 2026-2027;

Autorisation pour la tenue d'une consultation

ATTENDU QUE l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation à la commission scolaire de rendre publics les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus;

CC-251126-FR-0030

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a préparé un sondage de consultation sur le budget 2026-2027;

ATTENDU QUE ledit sondage a été présenté au comité de vérification le 12 novembre 2025 et au comité de répartition des ressources le 13 novembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Désirée Ramacieri que, sur recommandation du comité de vérification et du comité de répartition des ressources, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le sondage de consultation sur le budget, tel qu'il apparaît au document n° CC-SWLSB-2025/11/26-FR-002 dans le cadre de la consultation sur le processus d'élaboration du budget;

ET QUE la consultation commence le 28 novembre 2025 et se termine le 20 février 2026 et qu'elle soit tenue auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, de l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier, de l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier et du comité consultatif EHDA.

La commissaire Barbara Barrasso appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

10.2 Service des affaires juridiques, corporatives et des communications

10.2.1 Modifications à la procédure sur les *Comités consultatifs*

Modifications à la procédure sur les *Comités consultatifs*

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite modifier la section 6 de la procédure n° 2013-CA-08 : *Comités consultatifs*;

CC-251126-CA-0031

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications à la procédure n° 2013-CA-08 : *Comités consultatifs*, comme le contient le document n° SWLSB-2025/11/26-CA-002;

La commissaire Melissa Wall appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

10.3 Décisions du conseil des commissaires

10.3.1 Sécurité des élèves à l'école primaire de Sainte-Adèle

Sécurité des élèves à l'école primaire de Sainte-Adèle

ATTENDU QUE, depuis l'été 2024, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (la CSSWL) travaille avec la Ville de Sainte-Adèle sur la question de la sécurité des élèves fréquentant l'école primaire de Sainte-Adèle située au 60, rue Henri-Dunant;

CC-251126-CA-0032

ATTENDU QU'il a été régulièrement observé que pendant l'heure de pointe du matin, en raison de l'absence de trottoirs, les élèves marchent soit sur l'accotement non pavé, soit dans la rue, ce qui constitue une préoccupation de sécurité majeure pour la CSSWL, surtout pendant les mois d'hiver lorsque la largeur de la rue est considérablement réduite en raison des bancs de neige;

ATTENDU QUE la CSSWL a reçu une excellente coopération de la Ville de Sainte-Adèle, qui a mis en place diverses mesures pour améliorer la sécurité publique autour de l'école primaire de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE la CSSWL soutient pleinement le projet d'aménagement concernant la rue Henri-Dunant, qui comprend la réorganisation du débarcadère pour les élèves de l'école;

ATTENDU QUE la CSSWL estime que la ville doit construire un trottoir sur la rue Henri-Dunant comme mesure additionnelle et essentielle pour assurer la sécurité des élèves de l'école primaire de Sainte-Adèle et des citoyennes et citoyens de Sainte-Adèle qui résident dans le secteur entourant l'école, nonobstant toutes autres mesures déjà prises ou proposées dans le projet d'aménagement permanent de la rue Henri-Dunant;

ATTENDU QU'une demande formelle a été envoyée à la ville à cet égard dans deux lettres datées du 28 février 2025 et du 21 novembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Chloé Alary que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier réitère son appui au projet d'aménagement permanent de la rue Henri-Dunant, en soulignant toutefois que ce projet doit inclure un trottoir permanent sur la rue Henri-Dunant afin d'assurer pleinement la sécurité des élèves, de leurs parents et de toutes les citoyennes et tous les citoyens, comme mentionné dans la lettre datée du 21 novembre 2025 signée par le président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Le commissaire Benny Catania appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

10.3.2 Nomination d'une présidence d'élection pour une élection partielle

Nomination d'une présidence d'élection pour une élection partielle

CC-251126-CA-0033

ATTENDU QUE la commissaire de la circonscription électorale n° 6 a remis sa démission, en vigueur le 27 novembre 2025;

ATTENDU QUE l'article 200 de la *Loi sur les élections scolaires* (la Loi) stipule que s'il reste plus de 12 mois à écouter avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale et que le poste d'un(e) membre élu(e) du conseil des commissaires devient vacant, la présidente ou le président d'élection procède à la tenue d'une élection pour pourvoir ce poste;

ATTENDU QUE l'article 22 de la Loi stipule que la directrice générale ou le directeur général de la commission scolaire est d'office la présidente ou le président d'élection;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires peut nommer une autre personne pour remplacer la directrice générale ou le directeur général à la présidence d'élection;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination de Lorraine Sperano Gauthier à titre de présidente d'élection, en vigueur immédiatement, pour l'élection partielle mentionnée précédemment.

ET QUE la présidente ou le président d'élection soit rémunéré(e) conformément aux tarifs fournis par Élections Québec, tels qu'ils apparaissent au document n° CC-SWLSB-2025/11/26-CA-003 et à la politique n° 1999-FR-01 : *Politique de remboursement des dépenses applicable aux commissaires et au personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*

Le commissaire Benny Catania appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

11.0 Points d'information

11.1 Rapports des comités consultatifs

11.1.1 Comité de vérification

Aucun rapport n'est présenté.

11.1.2 Comité de gouvernance et d'éthique

Aucun rapport n'est présenté.

11.1.3 Comité des ressources humaines

Aucun rapport n'est présenté.

11.1.4 Réussite scolaire

Aucun rapport n'est présenté.

11.2 Rapport de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier

Aucun rapport n'est présenté.

11.3 Rapport des commissaires-parents

11.3.1 Comité de parents

Le rapport du comité de parents est compris au fichier de la séance. La personne déléguée du Comité de parents indique que la réunion prévue le 10 décembre est annulée. La prochaine réunion aura lieu le 8 janvier 2026.

11.3.2 Comité consultatif EHDAA

Aucun rapport n'est présenté.

11.4 Rapport de l'ACSAQ

Aucun rapport n'est présenté.

11.5 Rapport du comité central des élèves

Le rapport est compris au fichier de la séance.

12.0 Période de questions (20 minutes)

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications indique au président qu'aucune question n'a été posée par le public visionnant la séance en ligne.

13.0 Correspondance

Il n'y a aucune correspondance.

14.0 Questions diverses

Il n'y a aucune question diverse.

15.0 Clôture de la séance

La commissaire Anick Brunet a noté qu'après huit années de service en tant que commissaire, elle quittera son poste ce soir. Elle remercie ensuite chaleureusement toutes les directions d'école avec qui elle a eu le plaisir de travailler. Leur collaboration et leur soutien ont été grandement appréciés. Elle aimerait également remercier ses collègues commissaires et notre président pour leur engagement et leur partenariat tout au long de son mandat.

Clôture de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet de lever la séance.

CC-251126-CA-0034

La commissaire Melissa Wall appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité**HEURE : 20 h 47****PROCHAINE SÉANCE → ORDINAIRE → 10 décembre 2025**